



Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

SNES-FSU Orléans-Tours
29 bd Rocheplatte
45000 ORLEANS
s3orl@snes.edu
02 38 780 780

Orléans, le 25 avril 2019

Lettre ouverte aux IA-IPR SNES – FSU Orléans-Tours

Le SNES-FSU Orléans-Tours est attaché au rôle de l'inspection pédagogique régionale et rappelle que toutes les enquêtes montrent que la profession considère majoritairement les inspecteurs comme des pairs dont le rôle est d'aider et de valoriser le travail des professeurs, CPE, Psy EN. Le nouveau cadre posé par PPCR et la réforme de l'évaluation peut permettre de consolider encore les liens entre les collègues et l'inspection : avoir des relations moins hiérarchiques, moins descendantes, moins prescriptives, et opter résolument pour une relation entre professionnels fondée sur l'échange autour du réel de l'activité et de la pluralité des gestes professionnels.

Retisser des liens étroits entre l'inspection et la profession est d'ailleurs, selon nous, une condition sine qua non de la pérennité de l'inspection pédagogique régionale elle-même, au moment où les missions des IA-IPR, aspirés par les questions institutionnelles, ainsi que celles des personnels de direction pourraient être amenées à se confondre.

Dès lors, il nous semble qu'il y a dans la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation et de l'accompagnement deux défis à relever, pour la profession comme pour l'inspection pédagogique régionale : celui de la mise en place d'un accompagnement qui réponde effectivement aux attentes des collègues ; et celui de la mise en place, dans le cadre des rendez-vous de carrières, d'entretiens d'évaluation avec l'inspecteur pédagogique régional conservant leurs spécificités par rapport aux entretiens avec le principal/proviseur.

Le rôle de l'inspection pédagogique régionale dans le cadre des rendez-vous de carrière

Nous souhaitons que l'entretien, tout en suivant le cadre de référence fixé par les nouveaux textes réglementaires, reste centré sur le cœur du métier, l'activité pédagogique et didactique ou éducative de l'enseignant ou du CPE. L'observation de la séance ou de l'activité qui a précédé l'entretien, ainsi que celle de quelques documents du quotidien de la classe ou de la vie scolaire pour les CPE, en nombre raisonnable et proposés par le collègue lui-même, sont les principaux supports de l'entretien. La communication facultative du document de référence de l'entretien ne peut influencer sur l'évaluation, sauf à rompre l'égalité de traitement entre les collègues.

Parce que nous sommes attachés à la diversité des cultures disciplinaires, nous souhaitons que soient respectées la diversité des conceptions et des pratiques pédagogiques et didactiques, chaque professeur n'appliquant pas une démarche univoque et immuable. Cette diversité est une richesse pour les élèves, et nous souhaitons que la liberté pédagogique des professeurs soit respectée et réaffirmée. Elle est aussi une condition de la controverse professionnelle qui permet l'examen

réfléchi et constructif des pratiques. Cette diversité des pratiques professionnelles est aussi ce qui fonde la richesse du métier de CPE, concepteur de son activité et l'adaptation à son environnement professionnel. C'est dans cette logique que s'inscrit la demande du SNES-FSU d'un corps d'inspection spécifique pour les CPE et les professeurs documentalistes.

Par ailleurs, notre profession est confrontée à des difficultés importantes. Les professeurs, CPE, Psy-EN, sont en première ligne face aux inégalités sociales et scolaires, aux problématiques de difficultés et d'échec scolaire. C'est pourquoi ils sont plus que jamais en attente de reconnaissance et d'encouragement dans leurs métiers. Nous espérons que la réforme de l'évaluation conduira à une évaluation bienveillante et positive, permettant à chacun de faire ressortir les points forts de son travail et non de procéder à un contrôle tatillon et exhaustif de tous les sujets. C'est la raison pour laquelle nous sommes opposés à ce que l'Inspection se dote d'une grille d'évaluation plus détaillée que celle prévue pour le compte-rendu d'entretien. Il nous semblerait plus pertinent qu'un collègue puisse faire porter l'entretien sur un sujet particulier, comme par exemple l'utilisation des TICE, une notion du programme, la dimension collective dans les activités pédagogique ou éducative des élèves... de façon à montrer comment ses pratiques ont évolué au fil des années selon la nature des problèmes rencontrés et identifiés.

Un enseignant, CPE, ou PSY-EN n'est pas censé tout faire. Nous voulons insister sur la différence entre ce qui est nécessaire (préparation des séances, respect des programmes, évaluation des élèves, réflexion sur sa pratique, suivi individuel ou collectif des élèves...) et ce qui relève de la liberté de chacun (participation à des projets, à des voyages, choix pour telle ou telle démarche pédagogique, dispositif pédagogique ou éducatif...). Nous voulons rappeler à l'évaluateur que les rendez-vous de carrière doivent procéder à une évaluation prenant en compte plusieurs années et qu'il n'y a pas lieu de se focaliser sur des situations conjoncturelles (maladies, maternité, difficultés ponctuelles...).

C'est avec intérêt que les représentants SNES – FSU des personnels ont débattu de ces questions avec l'inspection pédagogique régionale et qu'ils continueront à le faire dans les commissions paritaires consacrées dorénavant à l'évaluation des personnels, au travers d'éventuelles contestations.

Le rôle de l'inspection pédagogique régionale dans le cadre de l'accompagnement

L'autre nouveauté de cette réforme de l'évaluation est l'organisation d'un accompagnement pédagogique et didactique ou éducatif des collègues par le biais de l'inspection pédagogique régionale.

La profession est en demande d'un travail entre pairs, sous forme individuelle ou collective, dans le cadre d'une relation rénovée avec l'inspection pédagogique régionale, qui permette, en partant des réalités concrètes vécues sur le terrain (difficultés pédagogiques et didactiques), ou des questions que se posent les personnels dans le cadre de leurs pratiques, de débattre et d'élaborer ensemble des gestes professionnels pour mieux répondre aux besoins des élèves et pour amener le plus grand nombre d'entre eux vers la réussite scolaire. La profession a plus que jamais besoin de discussions, de délibérations collectives, d'aide et de conseils, de formations avec les inspections pédagogiques.

C'est un enjeu majeur dont le SNES – FSU attend beaucoup. Cela concerne en particulier l'entrée dans le métier, avant le premier rendez-vous de carrière, et le dernier tiers de la carrière.

Sa réussite suppose, en premier lieu, une distinction claire de la part de l'inspection entre l'accompagnement et l'évaluation. Elle suppose également que l'Institution mette en place une formation continue en prise avec les besoins réels et adaptée à nos professions en constante évolution. Elle suppose aussi que l'accompagnement ne se limite pas aux situations individuelles les plus délicates ou à l'adaptation des réformes.

Elle suppose enfin et surtout un changement de positionnement de la part de l'Inspection qui ne saurait plus longtemps se couler dans le rôle d'expertise en surplomb, de prescription et de pilotage descendant que l'Institution entend lui faire jouer sans, dans le même temps, réaffirmer une réelle appartenance à la communauté des pairs dont les inspecteurs pédagogiques régionaux sont issus.

Les progrès dans la déconnection entre évaluation et carrière induits par PPCR offrent une opportunité unique de refonder les relations entre l'inspection pédagogique régionale et la profession. Souhaitons que tous les acteurs concernés sachent s'emparer de cette opportunité et travailler de concert pour servir au mieux l'intérêt général.

Le SNES-FSU Orléans-Tours